



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Désignation des représentants de Dijon métropole au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole

Suite à la création du Bureau des Congrès intégré à l'Office de Tourisme, des adaptations au niveau des statuts de l'EPIC en lien avec ces missions et les activités qui en découlent ont été validées par le conseil métropolitain du 23 novembre 2023 et les nouveaux statuts ont été approuvés notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre des membres.

A cet effet, il convient de désigner les nouveaux représentants de Dijon Métropole siégeant au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Dijon Métropole en date du 23 novembre 2023 :

- ayant approuvé la modification des statuts de l'EPIC à compter du 1er janvier 2024 ;
- ayant fixé le nombre de membres du Comité de Direction à 26 titulaires et 21 suppléants, dont 14 membres conseillers métropolitains (14 titulaires et 14 suppléants), 7 membres représentatifs des Institutionnels et des Fédérations socioprofessionnelles en lien avec le tourisme et l'attractivité (7 titulaires et 7 suppléants) et jusqu'à 5 Membres Qualifiés pour leurs compétences dans le domaine du tourisme (jusqu'à 5 titulaires).

Conformément aux articles L. 5211-1 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes ».

Il est proposé de désigner les conseillers métropolitains suivants pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole :

14 représentants titulaires	14 représentants suppléants
Sladana ZIVKOVIC	Océane GODARD – Christophe BERTHIER – Jean-François DODET – Denis HAMEAU - Laurent GOBET – Patrick CHAPUIS – Kildine BATAILLE - Dominique GRIMPRET – Jacques CARRELET DE LOISY – Jean- Patrick MASSON – Jean-Philippe MOREL - Patrice CHATEAU – Caroline JACQUEMARD – Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN.
Christine MARTIN	
François DESEILLE	
Danielle JUBAN	
Nicolas SCHOUTITH	
Nadjoua BELHADEF	
Céline TONOT	
Thierry FALCONNET	
Jean-Michel VERPILLOT	
Rémi DETANG	
Jean-Claude GIRARD	
Lydie PFANDER-MENY	
Karine HUON-SAVINA	
Dominique MARTIN-GENDRE	

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de procéder aux désignations des représentants au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole.

SCRUTIN POUR : 75

ABSTENTION : 8

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN